



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Entraves à la liberté de manifester subies par plusieurs lycéens

Question écrite n° 14312

Texte de la question

Mme Clémence Guetté interroge M. le ministre de l'intérieur sur les graves entraves à la liberté de manifester subies par plusieurs lycéens partout en France dans le cadre des mobilisations intersyndicales du 31 mars 2026. À Carcassonne, le nouveau maire Rassemblement National a infiltré un groupe Instagram de lycéens organisant un blocus pour la journée de mobilisation du 31 mars. Il les a intimidés par un message évoquant une menace policière : « Nous avons récupéré les pseudos de chaque membre du groupe et, si aucune manifestation n'est déclarée en préfecture ou si des dégradations sont commises, les services de police sont prévenus ». Ce rassemblement de lycéens avait pourtant pour objectif d'organiser une mobilisation pacifique afin d'exercer leur droit fondamental à s'exprimer et à se mobiliser. Ce droit est notamment consacré par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ainsi que par la Convention européenne des droits de l'homme, qui constituent des fondements de la République. Ce rassemblement visait notamment à protester contre les coupes budgétaires dans l'éducation nationale et à dénoncer la militarisation de la jeunesse. À la suite de cette intimidation, les lycéens ont renoncé à rejoindre la mobilisation du 31 mars. Au Havre, plusieurs lycéens et syndicalistes ont été visés par des gaz lacrymogènes devant le lycée Claude Monet. D'après la CGT, la police a chargé violemment le rassemblement dès 9 heures, sans sommation ni dialogue. Plusieurs personnes se sont retrouvées à terre alors qu'elles manifestaient pacifiquement et ne mettaient aucunement en danger les forces de l'ordre. Ces actes, qui ne sont pas isolés, remettent dangereusement en cause le droit fondamental des lycéens à se rassembler et à manifester. Ils sont, par nature, anti-démocratiques et anti-républicains. Ainsi, elle lui demande de condamner fermement les actes d'intimidation et de menace émanant d'élus et d'empêcher que de tels faits, qui entravent l'exercice des droits fondamentaux des jeunes, ne se reproduisent. Il est également nécessaire de faire cesser les violences policières, inutiles et dangereuses, qui touchent des citoyennes et citoyens manifestant pacifiquement. Elle souhaite connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Clémence Guetté](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14312

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2026](#), page 3036